



Pas de quittance de loyer,,,,,,

Par **FRANCE83**, le **23/03/2010** à **07:07**

Bonjour, j'ai déménagé depuis le 01/03/10, j'ai résidé dans un appartement où le propriétaire ne donnait pas de quittances de loyer, (du 01/04/2009 au 28/02/2010) aujourd'hui j'en ai besoin pour faire valoir mes droits auprès de la CAF . Par un 1^{er} courrier en AR , j'ai réclamé ces quittances, plus un chèque qui aurait dû couvrir le mois de MARS , car ce propriétaire m'avait demandé 12 chèques d'avance !! Etant donné que j'ai résilié mon bail avant le dernier mois , je lui réclamais aussi ce chèque . Je ne parle pas de chèque de caution , mais bien d'un loyer d'avance ! Ce monsieur ne m'a pas répondu , cela fait 15 jours ,(j'ai eu par retour l' A R ;) Comment rédiger une lettre de relance avec un titre de loi ? Merci de me répondre rapidement, je crains que ce Monsieur n'encaisse mon chèque ,,il n'en ait pas (d'après mes anciens voisins à son 1^{er} coup) il dit après ,,c'est une erreur .Pour moi cela me mettrait en interdiction bancaire .